



Ministère du travail :

Quelle place pour les catégories « C » ?

Pour mémoire : l'**UNSA ITEFA** a toujours alerté sur la situation des catégories C et défendu l'avenir des collègues de catégorie « C » notamment depuis 2006, tant sur le plan interministériel (signature du protocole janvier 2006) que sur celui des ministères sociaux (transformation des 450 postes de SA travail, emploi, formation professionnelle par examen professionnel de 2009).

Sur ce dernier point, dès 2007, L'UNSA ITEFA a veillé particulièrement à l'amélioration de leur carrière, notamment en suivant ce dossier de transformation des 450 postes de SA travail, emploi, formation professionnelle en 2009 versés ensuite dans le corps des SAMAS. Elle a d'ailleurs produit de multiples glossaires pour accompagner les agents dans leur démarche de formation : production de glossaires qu'elle a repris en vue des différents examens projetés.

Actuellement, la « promotion » des « C » est encore plus d'actualité au vu des réformes annoncées sur le champ interministériel et sur celui du ministère du travail.

Pour ce qui concerne la revalorisation de la catégorie C, l'**UNSA Fonction Publique**, dans **une lettre adressée en date du 7 janvier 2013** à Mme LEBRANCHU, Ministre en charge de la Fonction Publique, lui a rappelé ses priorités, *à savoir : la revalorisation de la catégorie « C », corps interministériel, la suppression du jour de carence.*

Une réunion est prévue au ministère de la Fonction publique le 7 février prochain.

De même, l'**UNSA ITEFA** a rappelé, lors du CTM du 22 janvier, que le déroulement de carrière des catégories « C », au sein des services, ne devait pas être « victime » de l'annonce de la requalification, de 540 postes de contrôleurs du travail (CT) en inspecteurs du travail, *mettant le corps des CT en voie d'extinction.*

En effet, cette mise en extinction induit, dès 2014, l'arrêt de l'examen professionnel de CT qui était la seule possibilité de promotion pour les catégories « C » depuis le passage, du corps des CT en CII en 2003.

→ La promotion des catégories « C » se fera désormais sur la filière administrative :

- adjoint administratif [C], secrétaire administratif [B], attaché d'administration [A].

L'**UNSA ITEFA** a donc réclamé avec vigueur, constatant l'arrêt des recrutements des CT, que d'une part, **la liste d'aptitude** au grade de secrétaire administratif soit plus ouverte en terme de nombre de postes et que d'autre part, des formations sérieuses soient mises en place pour permettre aux collègues de se présenter à **l'examen professionnel** de SAMAS et d'obtenir cette promotion.

Les collègues de catégorie « C » ne seront pas « les oubliés » des réformes qui se profilent au ministère du travail. L'**UNSA ITEFA** continuera à les défendre comme elle l'a toujours fait devant le ministre du travail, comme le fera l'**UNSA Fonction Publique** devant la ministre de la Fonction publique !

Paris, le 5 février 2013

